



**ASSOCIATION des ANCIEN(NE)S
ELEVES des LYCEES Jacques
AMYOT et Paul BERT d'AUXERRE
A.A.E.L.A.**



BULLETIN d'ADHESION

NOM : (NOM de jeune fille :)

Prénom : Année de sortie du lycée :

Pour un couple d'anciens élèves :

NOM du conjoint : Prénom :

NOM de jeune fille de la conjointe :

Année de sortie du lycée :

désire(nt) adhérer / ré-adhérer / continuer à adhérer à l'Association et être inscrit(s) dans l'Annuaire, avec les mentions suivantes :

Profession / Qualité / Fonctions :

Distinctions honorifiques :

Adresse :

Téléphone fixe :

Adresse professionnelle (si vous l'estimez utile)
.....

Téléphone mobile (*souhaitable*) :

Adresse électronique (*recommandé*) :
.....@.....

Je soussigné déclare accepter que toutes les coordonnées ci-dessus figurent dans le prochain Bulletin annuel de l'Association et dans l'espace réservé aux adhérents sur le site Internet www.jacques-amyot.org

Cotisation 2018 * (cocher la mention ci-dessous correspondant à votre situation)

- Ancien(ne)s élèves et personnel du lycée = 28 €
- Couples d'anciens élèves = 42 €
- Veuves et veufs d'ancien(ne)s élèves du Lycée = 14 €
- Élèves sorti(e)s du Lycée en 2017 et 2018 = 14 €
- Elèves des classes préparatoires = 14 €

* Taux de cotisation approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire réunie en 2017

**Chèque bancaire ou postal à libeller au nom de : A. A. É. L. A.
à adresser à la Secrétaire de l'Association :**

**Marie-Rose OTTELLO, 22 rue des Boulets- 75011 PARIS
Tél : 01 43 67 42 83**

Adresse électronique : marierose.ottello@free.fr

A , le Signature :

HISTOIRE

Fondée en 1848, l'Association a été reconnue d'utilité publique par le décret du 7 mars 1878, signé par le Maréchal Patrice de Mac-Mahon, Président de la République. Elle accueille en son sein depuis 1989 les anciens Elèves du Lycée Jacques Amyot et les Anciennes Elèves du Lycée Paul Bert d'Auxerre (A.A.E.L.A.).

OBJECTIFS

« Etablir entre tous les adhérents des relations amicales, une entraide réciproque et coopérer, dans la mesure des ressources disponibles, au maintien de la réputation de ces établissements. »

COMPOSITION DU BUREAU

Président : Jean-François GERARD-VARET

Médecin honoraire

17 rue de Charentois 21140 SEMUR-EN-AUXOIS

Tél. : 03 80 97 09 44

mél. : jf.gerardvaret@wanadoo.fr

Vice-président : Bruno BOSVY

Professeur de Lettres

9 C allée de Franche-Comté 89000 AUXERRE

Tél. : 03 86 52 66 22

mél. : bruno.bosvy@wanadoo.fr

Secrétaire : Marie-Rose OTTELLO

Acheteuse Sanofi-Aventis retraitée

22 rue des Boulets 75011 PARIS

Tél. : 01 43 67 42 83

mél. : marierose.ottello@free.fr

Secrétaire-adjointe : Maryse BAUDOUIN

Médecin du travail

21000 DIJON

17 rue de Montchapet

Tél. : 03 80 57 47 11

mél. : maryse.baudouin@sfr.fr

Trésorière : Béatrice LEGAT

Professeure honoraire

89000 LABORDE

35 rue des Fauvettes

Tél. : 03 86 48 23 75

mél. : tagel@wanadoo.fr

Trésorier-adjoint : Stéphane DELAGNEAU

Ingénieur

91160 LONGJUMEAU

11 rue de l'Yvette

Tél. : 06 62 34 52 37

mél. : sdelagneau@bbox.fr

REJOIGNEZ-NOUS !

Qui peut adhérer ?

Tous les élèves ayant fréquenté, à quelque niveau que ce soit, le lycée Jacques Amyot et les établissements antérieurs dont il est l'héritier, aussi bien ceux qui y ont préparé leur baccalauréat que ceux qui ont intégré les classes préparatoires,

Tous les membres des personnels travaillant ou ayant travaillé au lycée : direction, administration, enseignement, éducation, entretien, restauration et service.

Comment adhérer ?

En renseignant le bulletin d'adhésion ci-contre et en l'envoyant à la secrétaire de l'association (ce bulletin est également téléchargeable sur le site Internet : www.jacques-amyot.org)

Conseil important aux élèves : adhérez dès la sortie du lycée ! Cela peut vous permettre de bénéficier durant vos études supérieures d'aides financières appréciables, comme la Bourse André Herrmann (*voir au verso*). **Les autres aides sont accordées en priorité en tenant compte de l'ancienneté de l'adhésion à l'A.A.E.L.A..**



AIDES APPORTEES PAR L'ASSOCIATION

→ **Organisation de réunions et conférence sur l'orientation professionnelle et les métiers** : l'Association peut proposer des thèmes et des intervenants ou répond aux demandes exprimées par les élèves et leurs professeurs.

→ **Conseils et appuis en accompagnement des débuts professionnels** : les ancien(ne) élèves travaillent dans des secteurs professionnels et géographiques variés. Ils sont à même de donner des informations utiles, de partager leur expérience, de dispenser des conseils, de tisser des liens pour faciliter l'intégration professionnelle et la réussite de leurs jeunes camarades.

→ **Attribution d'aides et de bourses** :

*** Aides prélevées sur ses fonds propres et destinées :**

Soit collectivement à des associations scolaires et à des activités éducatives (association sportive, concerts, chorale, club théâtre, activités du Centre de Documentation et d'Information, de la maison des Lycéens, etc.

Soit directement aux élèves à titre individuel sur la base d'un projet argumenté et chiffré.

*** Bourses « André Herrmann » :**

Le donateur, ancien élève du lycée et membre de l'Association, a créé en 1987 une fondation aux Etats-Unis dont l'A.A.E.L.A. a été par la suite rendue bénéficiaire et gestionnaire. Les intérêts annuels produits par cette fondation permettent de financer des bourses destinées à faciliter la poursuite d'études supérieures à l'étranger. A titre d'information, de 1991 à 2006, **129.500 \$** ont été ainsi attribués et **27.300 €** depuis 2007.

Les candidats doivent répondre impérativement aux conditions suivantes :

-- être ancien(ne) élève du lycée et être membre de l'association depuis la sortie du lycée.

-- avoir atteint un niveau d'études supérieures de fin de maîtrise ou de diplôme d'ingénieur (*niveau Bac + 4 ou Bac + 5*).

-- présenter un projet sérieux de poursuite d'études supérieures dans un pays étranger.

-- la bourse accordée doit être considérée comme un complément de ressources ; en conséquence le (la) bénéficiaire doit obligatoirement être doté(e) d'une bourse principale (Etat, Europe, Entreprise, etc.) et de ressources propres.

-- la demande - accompagnée de tous les justificatifs utiles - doit être adressée au président de l'Association de 3 à 6 mois à l'avance (*les demandes sont examinées en septembre-octobre, janvier, mars-avril et juin*).

-- la valeur totale ou cumulée de la (ou des) bourse(s) attribuée(e)s à une même personne est plafonnée au montant annuel des intérêts produits par la donation.



Toutes les infos sur l'association et les conditions d'attribution de bourse

sur

facebook



et sur

www.jacques-amyot.org



ASSOCIATION
DES ANCIEN(NES) ÉLÈVES
DES LYCÉES JACQUES
AMYOT ET PAUL BERT
D'AUXERRE

A.A.E.L.A.

